

Résolution générale

Préparer la mobilisation pour la levée immédiate de l'état d'urgence et la satisfaction des revendications

La CEF s'inscrit pleinement dans la résolution du CCN des 27 et 28 mai qui constate que *« depuis plus d'un an maintenant, le gouvernement profite de la pandémie de COVID pour prolonger indéfiniment l'état d'urgence sanitaire. »* Avec le CCN de la CGT-FO, la CEF rappelle que *« cet état d'urgence sanitaire n'est rien d'autre qu'un état d'exception qui permet au gouvernement de prendre une série de mesures limitant les libertés publiques et individuelles comme la liberté d'aller et venir, le couvre-feu, la liberté de réunion, et légitime le fichage des militants syndicaux. »*

Avec la CGT-FO, la CEF exige l'abrogation de la loi de sécurité globale.

Avec la CGT-FO, la CEF *« dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. »*

Avec la CGT-FO, la CEF fait le constat que *« Face à l'utilisation permanente de la pandémie par le gouvernement pour poursuivre et aggraver sa politique contre les acquis des salariés », elle « constate le rôle majeur des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de la santé au travail. »*

Dans l'Éducation nationale, à Jeunesse et Sports, dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, à la culture, à l'AFPA, loin de répondre aux revendications urgentes et immédiates des personnels (obligation de l'employeur en termes de santé et sécurité ; recrutement immédiat des personnels nécessaires pour assurer les remplacements et améliorer les conditions de travail), le gouvernement continue de s'en prendre aux droits et aux garanties collectives et statutaires.

La CEF s'inscrit pleinement dans la résolution du CCN qui affirme que *« l'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. »* et que FO est prête à l'action commune sur ces bases.

Enfin, la CEF, avec la CGT-FO réaffirme son attachement à la charte d'Amiens et *« à l'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses (...) rappelant par là le préambule des statuts de la CGT-FO et la « position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques. »*

.../...

I. Création immédiate de tous les postes nécessaires

Le chaos règne toujours dans les écoles, les établissements et les services, faute des recrutements immédiats, indispensables pour remplacer les personnels absents et rétablir tous les cours en allégeant les effectifs. Les décisions du ministre Blanquer (renvois des élèves chez eux en cas d'enseignant absent ou de classe fermée, demi-jauges, fermetures de classes dès le premier cas de COVID...) remettent en cause le droit à l'instruction et dressent les parents d'élèves contre les personnels qui sont mis en difficulté voire en danger comme en témoigne l'agression de notre collègue directrice à Nanterre.

Alors que le ministre se refuse à créer les postes et effectuer les recrutements nécessaires, alors qu'il persiste à fermer des classes pour la prochaine rentrée, alors qu'il supprime 1800 postes dans le 2nd degré, alors qu'il a rendu des centaines de millions au budget 2020... il prend prétexte de la situation chaotique qu'il a lui-même créée pour avancer vers la privatisation de l'École Publique ! Ainsi, dans trois communes de la Seine-Saint-Denis, ce sont des animateurs, rémunérés à la journée par l'Education nationale, qui remplacent les enseignants absents dans les écoles !

La CEF réaffirme son exigence des recrutements en urgence, l'arrêt des suppressions de postes (en particulier les 1800 postes supprimés dans le second degré), les créations de postes statutaires nécessaires, la stagiairisation et la titularisation des contractuels.

La CEF se félicite que la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves de la Creuse, dans laquelle la FNEC FP-FO a pris toute sa place, ait contraint le ministre à réabonder le nombre de postes prévu pour ce département.

Les personnels cherchent à se regrouper, souvent avec les parents d'élèves, comme en témoignent les motions et prises de position transmises à la fédération qui posent la question de la nécessaire mobilisation unie en direction du ministre pour la satisfaction de nos revendications. C'est notamment le cas de la lettre ouverte au Président Macron et au ministre Blanquer à l'initiative du comité d'organisation inter-établissements du Var, soutenu par les organisations syndicales FNEC FP FO 83 – CGT Educ'action 83 – SNES FSU 83 – SUD Education 83 et la fédération des parents FCPE 83, qui regroupe 18 établissements.

La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations de l'Education nationale : « *La question n'est-elle pas posée d'une initiative nationale en direction du ministre, pour exiger la satisfaction de toutes les revendications ?* »

Dans l'enseignement supérieur, alors que cette année, plus encore que les précédentes, il y aura un nombre important de bacheliers supplémentaires à accueillir à la rentrée, il n'y a pas de moyens supplémentaires donnés aux établissements pour recruter. En conséquence, les gels de postes se poursuivent pour toutes les catégories de personnels, et le nombre de postes aux concours d'enseignants-chercheurs continue de diminuer.

Elle appelle à poursuivre et amplifier les réunions syndicales, les assemblées de personnels par établissement, par commune, par circonscription, par département, y compris avec les parents d'élèves, pour organiser l'action commune en direction du gouvernement.

II. Augmentation générale des salaires

La CEF rappelle qu'en 2021, avec le « Grenelle », la « revalorisation » ne s'applique qu'aux enseignants en débuts de carrière (1/3 des enseignants) avec pour beaucoup 14€ en plus par mois ! Et pour tous les autres collègues (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

En 2022, le ministre annonce 700 millions :

- 100 millions sont déjà utilisés pour pérenniser les mesures 2021. C'est donc uniquement un effet d'annonce ;

- 400 millions supplémentaires pour un million de personnels (soit une trentaine d'euros par mois par personne !). Le ministre indique que, les personnels enseignants ayant été « largement revalorisés » en 2021, cela devrait être maintenant le tour des personnels administratifs, médico-sociaux, AESH, AED... avec cette enveloppe ridiculement faible ;

- 200 millions seraient consacrés à la protection sociale complémentaire ce qui correspondrait à environ 15 euros par mois par agent. Toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur ne sont pas encore connues et certaines pourraient être fortement préjudiciables aux agents. Tout cela montre que ce dossier est déjà ficelé pour le gouvernement alors qu'un accord de méthode est proposé à la signature des organisations syndicales de la fonction publique.

Ces propositions sont inacceptables pour la CEF qui rappelle que les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire (49 points d'indice) soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ... à mettre en comparaison avec les 400 millions proposés en 2022.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières accompagnant la LPR, que notre syndicat FO ESR n'a pas signé, engage une réforme radicale des primes des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui a pour objectif de remplacer les primes existantes par un nouveau système proche du RIFSEEP pour individualiser les primes.

La CEF soutient le SNFOIEN (infirmiers et infirmières de l'Education nationale FO) qui appelle à grève le 10 juin avec d'autres organisations pour revendiquer notamment l'augmentation de 49 points d'indice, comme leurs collègues hospitaliers.

La CEF se félicite du succès de la journée de grève du 3 juin qui a réuni des milliers d'AESH, avec des enseignants et des parents d'élèves. Après la réussite de cette mobilisation, la question de la montée au ministère pour la satisfaction des revendications (un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL) est posée.

Les personnels AESH et AED se mobilisent pour un vrai statut, un vrai salaire. Il est par ailleurs incompréhensible qu'ils soient exclus des primes informatiques, des primes REP et REP +.

La CEF réaffirme sa revendication salariale pour tous : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € net mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.

III. Défense des statuts

Avec sa Fédération Générale de Fonctionnaires FO, la CEF réaffirme son attachement à une fonction publique de carrière appuyée sur des statuts particuliers de corps garantissant l'indépendance des fonctionnaires de l'Etat. La CEF condamne la volonté du président de la République et de son gouvernement de basculer vers une fonction publique d'emploi notamment à travers la réforme de la haute fonction publique qui met en place un « spoil system » à l'américaine plaçant les fonctionnaires sous la coupe des élus et du pouvoir politique.

La CEF constate que toutes les mesures qui sont prises par le ministre, notamment à travers le « Grenelle », s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits. C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managée » par une batterie de « petits chefs », de l'enseignant chargé par « lettre de mission » d'évaluer ses collègues, au RH de proximité, véritable DRH d'une Ecole territorialisée... Les enseignants « déficients » seraient placés en « accompagnement », ouvrant la voie à de possibles licenciements pour insuffisance professionnelle. C'est la question de l'indépendance des fonctionnaires d'Etat vis-à-vis du pouvoir politique qui est en jeu. C'est toute la structure de l'École de la République qui est menacée.

Les pièces du puzzle se coordonnent :

- Renforcement de l'accompagnement PPCR ;
- Pilotage par l'évaluation avec les évaluations d'établissement ;
- Evaluation par les pairs comme pour les chefs d'établissement ; mentorat pour les collègues débutants ;
- Formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré ; formation « laïcité » ;
- Mise en place d'une RH de proximité qui viendra percuter les rôles des corps existants ;
- Renforcement du rôle de « pilotage » du directeur d'école ;
- Fusion des corps d'inspection dont les missions seront recentrées sur le « pilotage et l'accompagnement des personnels » ;
- Multiplication de lettres de missions (profs-inspecteurs, profs-chefs d'établissement...) qui remettent en cause les prérogatives des différents corps ;
- « Continuité pédagogique » avec des heures supplémentaires imposées dans le second degré et la mise en place de cours en vidéo en cas d'absence de l'enseignant ;
- Démantèlement de l'action sociale ministérielle avec l'association « Préau » ; que deviendrait les instances CDAS, CAAS et les revendications portées par les représentants des personnels au compte des agents dans ce cadre ?
- Développement de la contractualisation, en

particulier avec la réforme des concours qui instaure dès la rentrée des contrats à tiers temps pour les étudiants de master MEEF ;

- Privatisation des services administratifs où les enseignants remplaçants seraient affectés par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une « start-up » privée (expérimentation « *Andjaro* » dans la Somme et le Lot qui a vocation à se généraliser) ; développement de l'espace numérique « Colibris » déployé à compter de juillet 2021 ; au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre privatise les services, développe les plateformes et les robots ; ce sont tous les services administratifs qui sont menacés.

La CEF appelle à faire signer la pétition initiée par la FNEC FP-FO 80 pour le retrait de l'expérimentation « *Andjaro* ».

La CEF se félicite et soutient la mobilisation des personnels du CNED qui combattent notamment contre l'augmentation de leur temps de travail.

La CEF apporte son soutien à la mobilisation engagée par les psychologues dans l'Education nationale pour le retrait de la loi créant un ordre des psychologues et le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021. Le projet de loi remet en cause leurs missions, leur liberté dans l'exercice de ces missions et leurs garanties statutaires. La FNEC FP-FO appelle les PsyEN à faire grève le 10 juin, et à rejoindre les différents rassemblements.

Elle se félicite du communiqué commun dans le premier degré SNUDI-FO, SNUipp, CGT, SUD qui demande l'abandon de la loi Rilhac et constate que le gouvernement a reporté le calendrier de ratification de la loi en 2022.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la LPR et le protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières qui lui est liée, contient toute une série d'attaques.

Les nouveaux contrats post-doctoraux, les CDI de missions, les chaires de professeurs juniors, sont autant de mesures pour généraliser la contractualisation en lieu et place des postes de titulaires, en parfaite cohérence et complémentarité des contrats de projets de la loi de transformation de la fonction publique.

La suppression de la qualification nationale par les sections disciplinaires du SNU pour accéder au corps des professeurs des universités et l'expérimentation

de sa suppression pour accéder au corps des maîtres de conférences sont des attaques majeures contre le statut et l'indépendance des enseignants-chercheurs.

La CEF rappelle que nombre des mesures du « Grenelle » s'appuient sur le volet « accompagnement » du protocole PPCR qui a été combattu par FO.

La CEF revendique l'abandon de l'ensemble de ces mesures qui visent à disloquer nos statuts et invite les syndicats de la fédération à informer largement, réunir les personnels et à discuter des moyens pour faire aboutir nos revendications, la CEF mandate le SF pour élaborer un matériel d'analyse et de propagande pour alerter les personnels.

IV. Défense des diplômes nationaux, de l'instruction publique et laïque, de la formation professionnelle pour adultes et de l'éducation populaire et Jeunesse et Sports

Le gouvernement fait de la pandémie une aubaine pour accélérer un plan de destructions sans précédent de tous les acquis.

C'est la volonté de mener au bout les réformes du lycée et du baccalauréat à travers la généralisation du contrôle continu, au prétexte du chaos instauré dans les établissements par le ministre, au compte de la pandémie. La CEF considère qu'aucun collégien, aucun lycéen ne doit être pénalisé face à l'examen. Avec la CGT-FO, la CEF « *réaffirme son attachement aux diplômes nationaux et à leur reconnaissance dans les conventions collectives. Il exige l'abrogation des réformes du Lycée et du baccalauréat et, dans l'immédiat, exige des mesures garantissant pour chaque élève l'accès à une qualification reconnue nationalement et à la filière post-baccalauréat de son choix. Le CCN réclame le rétablissement du baccalauréat comme examen final, égalitaire et républicain dès la session 2022.* »

La CEF invite à poursuivre et amplifier la campagne de prises de position pour exiger l'abrogation des réformes Blanquer du lycée, du baccalauréat et Parcoursup' et à prendre contact avec les parents d'élèves et les lycéens mobilisés pour organiser l'action commune en direction du ministre.

C'est l'accélération de la territorialisation de l'administration de l'Education nationale par la régionalisation des services. La CEF se félicite de l'abandon du service inter académique Examens et concours pour les académies de Clermont-Ferrand,

Grenoble et Lyon suite à l'opposition des personnels soutenus par FO. Elle appelle les syndicats de la fédération à intensifier la mobilisation contre la réforme territoriale.

C'est la volonté d'imposer le télé-enseignement à tous les niveaux. La CEF affirme que le télé-enseignement est un outil pour économiser des postes et, plus généralement, réduire les coûts et détruire la transmission des savoirs. A l'instar du télétravail contraint, il est utilisé pour affaiblir l'action syndicale. Elle demande l'arrêt de toute tentative pour l'imposer aux personnels. La CEF condamne la longue fermeture des universités et l'imposition du mode dégradé de l'enseignement à distance aux étudiants. Elle s'oppose aux multiples initiatives gouvernementales, notamment via des appels à projets, pour empêcher un retour au présentiel intégral et pérenniser le distanciel, notamment via l'« hybridation » et d'autres formes dégradées. La CEF demande la réouverture à 100 % en présentiel des universités.

C'est la mise en place à marche forcée du BUT (Bachelor universitaire de technologie) en trois ans, diplôme local, en lieu et place du DUT. La CEF revendique l'abandon du BUT et le plein rétablissement du DUT, diplôme national à la qualification reconnue.

C'est la loi Molac sur l'enseignement des langues régionales qui met en place les conditions d'un nouveau détournement des fonds publics à travers l'obligation des communes de financer les établissements enseignant les langues régionales. La FNEC FP-FO réaffirme l'exigence de l'abrogation de la loi Debré – Guerneur de 1959 et toutes les lois anti-laïques.

C'est le démantèlement de l'AFPA qui continue. La baisse des effectifs ne suffit plus, la direction sur demande des tutelles passe à la vitesse supérieure. Après la vente de certains centres, la cession de certains hébergements, la direction s'attaque aux personnels de la restauration. Ce sont 189 salariés qui sont concernés par un projet de transfert de contrat vers des entreprises de restauration externes. La CEF continue d'exiger des garanties pour la pérennité de l'AFPA et le retour à des financements directs de l'Etat pour des actions de formation. La CEF invite tous les syndicats de la FNEC FP-FO à se mettre en relation avec les camarades de l'AFPA pour renforcer les implantations et porter les revendications pour la sauvegarde du service public de la formation professionnelle et de ses salariés.

C'est la mise en place du service national universel (SNU) qui vise à contrôler la jeunesse et aboutit au dévoiement des missions de l'Education nationale et de l'Education populaire. La CEF en demande l'abandon.

C'est le transfert de Jeunesse et Sports au ministère de l'Education nationale. Elle réaffirme l'actualité de la résolution Jeunesse et Sports, adoptée lors de la CEF des 11 et 12 mars. Elle rappelle son exigence de rétablissement d'un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice.

C'est la remise en cause de l'accès à la culture à travers la fermeture des lieux dédiés pendant des mois. Pour la CEF, l'accès à la culture est vital. La CEF soutient les personnels de la culture qui se mobilisent pour leurs revendications. Suite au dépôt d'un préavis de grève, le Syndicat des personnels du centre Pompidou FO (SPCP-FO) a obtenu l'assurance que le centre Pompidou conservera ses propres services sécurité sûreté et incendie pendant la fermeture pour travaux prévue pour trois ans, et aura des précisions sur le nombre de personnes concernées et leur affectation en décembre 2021.

V. Développement et élections professionnelles 2022

La CEF rappelle son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et rappelle son opposition aux accords sur la représentativité et aux lois de 2008 et 2010 : fondement notamment de la remise en cause des relations paritaires entre employeurs et représentants syndicaux.

Face à la profonde modification induite par la fusion des CT et des CHSCT avec la création du CSA et la CAP par catégorie dont les prérogatives ont été considérablement affaiblies, la préparation minutieuse des élections professionnelles 2022 est indispensable. Plusieurs interFNEC se sont déjà tenues afin de lancer le travail fédéral.

La CEF encourage les syndicats et sections fédérales départementales en particulier, à mettre à l'ordre du jour l'ouverture du cahier des votants syndicat par syndicat, département par département, académie par académie, secteur par secteur.

La CEF invite à organiser la rentrée des stagiaires et des étudiants contractuels.

Le développement du syndicat passe par la réunion régulière des instances. C'est notamment par la mobilisation, aux côtés des personnels pour

défendre leurs revendications que les syndicats de la fédération sont connus et reconnus et se développent.

Cela passe aussi par le déploiement des militants dans la défense et le suivi des dossiers individuels.

La CEF attire l'attention des sections fédérales et des syndicats sur l'importance du développement de la syndicalisation chez les contractuels et l'enjeu de leur vote dans les élections professionnelles de 2022. Concernant plus particulièrement les AESH, elle souligne les excellents résultats de syndicalisation, de mobilisation là où le travail a pu être engagé. Elle appelle à poursuivre et amplifier les réunions, les stages, la publication de matériel spécifique et les initiatives.

La CEF se félicite du succès des stages fédéraux de formation syndicale organisés par la FNEC FP-FO. Elle encourage la fédération à les développer et en faire un point d'appui pour renforcer les syndicats départementaux et leur coordination.

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble de ses syndicats à mettre en place un plan ambitieux de syndicalisation. C'est aussi ainsi que nous préparons les élections professionnelles.

Adoptée à l'unanimité

Montreuil le 4 juin 2021